

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le
ID : 057-215700826-20231031-693-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, Armand ALESCH, MATTON Philippe, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absents : Stéphane SOUMANN, DEZEURE Philippe, qui a donné procuration à THIELEN Jean Jacques, MARTINEZ Marie (excusés).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 06

Objet de la Délibération : N° 693 – Rapport annuel d'activités de la CCCE 2022

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2022.

Date de convocation : 26/10/2023

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 26/10/2023

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 novembre 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, Armand ALESCH, MATTON Philippe, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absents : Stéphane SOUMANN, DEZEURE Philippe, qui a donné procuration à THIELEN Jean Jacques, MARTINEZ Marie (excusés).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 06

Objet de la Délibération : N° 692 – ZAENR : Définition des Zones

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENR) comme suit :

PV toitures ainsi que tous leurs ouvrages connexes mentionnés suivant le plan joint.

EMET un avis défavorable à toute autre implantation ZAENR sur le territoire de la commune.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- Au Secrétaire général, référant préfectoral unique de Moselle.
- A la communauté de communes de Cattenom et Environs
- A l'établissement public en charge de l'établissement du schéma de cohérence Territorial du Thionvillois (SCOTAT).

Date de convocation : 26/10/2023

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'affichage : 26/10/2023

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 novembre 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



Envoyé en préfecture le 06/11/2023
 Reçu en préfecture le 06/11/2023
 Publié le
 ID : 057-215700628-20231031-892-DE



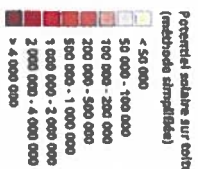
canal à l'aut passer par le gestionnaire de coupe
 juste à gauche

Potential solaire électrique et thermique

Potential solaire au sol - friches susceptibles
 d'accueillir des installations photovoltaïques

Friches identifiées comme propices
 à l'installation de photovoltaïque
 Friches inadaptées
 pour du PV au sol

Potential solaire sur toiture (méthode simplifiée)



Unites foncières contenant des surfaces de
 • stationnement non couvertes de plus de 500 m²
 (données déclaratives)

Potential éolien terrestre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Étaient présents : GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, Armand ALESCH, MATTON Philippe, Gérard BETTEMBOURG,

Étaient absents : Stéphane SOUMANN, DEZEURE Philippe, qui a donné procuration à THIELEN Jean Jacques, MARTINEZ Marie (excusés).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 06

Objet de la Délibération : N° 694 – Cadeau de départ en retraite

A l'occasion du départ en retraite de Mme Béatrice WEBER, directrice de l'école de Gavisse, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de lui offrir un bon d'achat de 150€ à l'agence de voyage Euromoselle.

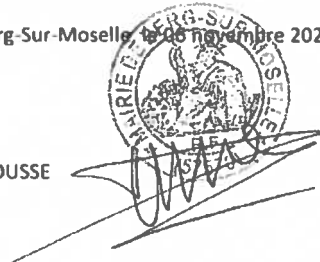
Date de convocation : 26/10/2023

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'affichage : 26/10/2023

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 novembre 2023

Le Maire
Denis NOUSSE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Berg-sur-Moselle. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE BERG-SUR-MOSELLE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. NOUSSE'.